

A2F TP
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
Au capital de 5.000 €
Siège social : 14, allée Cantillac
33370 Pompignac

Procès- verbal de nomination du Président

La soussignée :

HOLDING MARTA, Société par actions simplifiée à actionnaire unique, dont le siège social est situé 3A, rue Clément Ader 33370 Yvrac, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 900 147 067 et représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège,

Agissant en qualité de seule actionnaire de la société **A2F TP**, société par actions simplifiée à associé unique en cours de formation au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé 14, allée Cantillac, 33370 Pompignac

A pris les décisions relatives à la nomination du Président de la société, conformément à l'article 14 des statuts, et ont établi le procès-verbal en conséquence :

PREMIERE DECISION : Nomination du Président

HOLDING MARTA, Société par actions simplifiée à actionnaire unique, dont le siège social est situé 3A, rue Clément Ader 33370 Yvrac, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 900 147 067 et représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège, est nommée en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La société **HOLDING MARTA**, représentée par son Président, affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette décision est adoptée

DEUXIEME DECISION : Pouvoirs du Président

La société **HOLDING MARTA**, représentée par son Président, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues au titre de l'article 14 des statuts.

Cette décision est adoptée

TROISIEME DECISION : Rémunération du Président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette décision est adoptée

Y.E

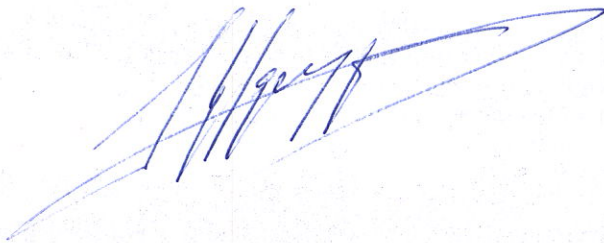
Fait à Pompignac

Le 03/12/2024

La société **HOLDING MARTA**, représentée par son Président,
Président et actionnaire unique

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Garcia', written over a horizontal line.

+ Repas à
mention mention
SVP merci